

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 5 février 2024 à 18 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général François Leduc et la greffière Stéphanie Lelièvre.

24-02-076

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-077

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-02-078

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 22 janvier 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-079

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONT-LAURIER - FESTIVAL DE JOYEUX MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'appuyer la Chambre de commerce dans la réalisation de sa mission et plus particulièrement l'axe de développement en lien avec l'animation du milieu;

CONSIDÉRANT le choix de la Chambre de commerce d'organiser des festivités à Mont-Laurier visant ainsi à s'impliquer auprès de la communauté d'affaires ainsi que du milieu;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser une contribution de 40 000 \$ à la Chambre de commerce de Mont-Laurier, à titre de contribution financière en lien avec l'animation du milieu au cours de l'été 2024 - Festival de Joyeux Mont-Laurier.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-02-080

TRAITEMENT SALARIAL DU PERSONNEL CADRE ET HORS CADRE EN IMPARTITION POUR LES MUNICIPALITÉS DE LAC-DES-ÉCORCES ET DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

CONSIDÉRANT les mesures d'urgence des municipalités de Lac-des-Écorces et de Chute-Saint-Philippe associées au risque de rupture de la digue Morier ayant eu lieu du 3 au 15 décembre 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville a été mandatée par ces deux municipalités comme ressource externe afin d'assurer la gestion et la coordination du centre de service aux sinistrés et du centre d'hébergement d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du temps travaillé par le personnel de la Ville incluant le personnel cadre et hors cadre affecté au mandat d'impartition est rémunéré par les deux municipalités évacuées via une facturation par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de toutes les heures de travail effectuées par le personnel cadre et hors cadre en sus de l'horaire régulier en lien avec la gestion et la coordination du centre de service aux sinistrés et du centre d'hébergement d'urgence mandatées par les municipalités de Lac-des-Écorces et de Chute-Saint-Philippe.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-02-081

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire